

MINISTÈRE DES ARMÉES



COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES AUX ANTILLES

Etat-major interarmées

Centre opérations

Fort-de-France, le 0 2 OCT. 2019 N° 1630 ARM/FAA/COMSUP/NP

INFORMATION NAUTIQUE

OBJET

: bulletin récapitulatif n°10/19.

P. JOINTE

: avertissements de navigation en vigueur.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en pièce jointe le récapitulatif mensuel de l'information nautique en vigueur à la date du mercredi 2 octobre 2019 à 10h00 (heure locale).

Les avis sont consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de la Martinique, ainsi que sur le site http://infonautantilles.weebly.com.

Le contre-amiral Jean Hausermann commandant de la zone maritime Antilles, par délégation, le capitaine de corvette David Antin, chef du bureau Emploi Mer.

DESTINATAIRES:

- SHOM;
- DM FDF;
- DM PTP;
- CROSSAG;
- DOUANES FDF;
- DOUANES PTP ;
- PHARBAL FDF;
- PHARBAL PTP;
- PILOTAGE FDF;
- PILOTAGE PTP;
- CZM GUYANE;
- PORT FDF;
- PORT PTP;
- COMGEND FDF;
- COMGEND PTP;
- PREFECTURE FDF (Cellule COMM);
- FS VENTOSE;
- FS GERMINAL;
- RPC MAITO;
- PCG VIOLETTE;
- PLG LA CONFIANCE;
- PLG LA RESOLUE.
- PAG LA COMBATTANTE
- BASAOM DUMONT D'URVILLE

COPIES:

- EMIA/CENTOPS/Cellule J3/5MER;
- CDIV AEM;
- Archives.

AVURNAV FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au mercredi 2 octobre 2019 : 024/19

TTT AVURNAV FORT DE FRANCE 024/19 MER DES CARAIBES - MARTINIQUE CARTE FR 7475

Les usagers de la mer sont informés qu'un exercice de tir aura lieu le jeudi 03 octobre 2019 de 1700 UTC à 1930 UTC dans une zone de 12 nautiques de rayon centré sur le point 14-35.00N 061-47.36W.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et d'effectuer un large tour aux abords de cette zone.

Diffusion jusqu'au jeudi 03 octobre 2019 à 2030 UTC.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au mercredi 2 octobre 2019: 1148/19

T T T AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1148/19 MARTINIQUE - BAIE DU MARIN Carte FR 7089

Les usagers de la mer sont informés que le voilier "NOTTE" est signalé coulé à la position 14°27.95N 060°52.57W. Possible débris en surface autour de la position.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVINAV

Avis en vigueur au lundi 2 septembre 2019: 005/06 – 002/14 – 005/16 – 001/17 – 001/18 – 003/18 – 005/18

AVIS AUX NAVIGATEURS N° 005/06

COTE SUD OUEST DE LA MARTINIQUE – BAIE DE FORT DE FRANCE – ENTRE L'ANSE MITAN ET L'ANSE A L'ANE

Carte FR6892

Il est porté à la connaissance des pêcheurs, navigateurs et plaisanciers de la présence d'une canalisation servant à l'évacuation des eaux usées semi-immergée entre l'anse Mitan et l'anse à l'Ane.

Cette canalisation représente un danger pour la navigation, la plus grande prudence est donc recommandée dans ce secteur.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1269/05.

AVIS AUX NAVIGATEURS N° 002/14 GUADELOUPE – RIVIERE SALEE

Suite à un état de dégradation avancé des appareils servant aux manœuvres d'ouverture des trois ouvrages mobiles de franchissement de la Rivière Salée, signalons leurs interruptions pour une durée indéterminée.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1019/13.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/16 GUADELOUPE – SAINTE ROSE

Carte FR7302

Nous informons les usagers de la mer que suite à la réalisation de la digue ouest du port de Sainte-Rose, La bouée SR3 a été déplacée à la position : 16°20,150′ N – 061°41,833′ W (WGS84).

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1119/16 du 28/07/2016.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/17 GUADELOUPE – LES SAINTES

Carte FR7101

Les usagers de la mer sont informés que l'une des deux bouées de marque spéciale signalant l'épave de l'Anse Mire est disparue.

Position: 15°52,3'N 061°35,0'W.

Cet AVINAV annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1174/17 du lundi 25 septembre 2017.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/18 GUADELOUPE – POINTE A PITRE

Carte FR7100

Les usagers de la mer sont informés de la présence d'une coque de voilier démâté, coulée dans la darse de Dubouchage à la position : 16°13,991'N 061°32,084'W.

Epave signalée en surface par une bouée jaune. Le haut de l'épave se trouve à 1 mètres sous la surface. Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1019/18 du lundi 05 février 2018.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°003/18 GUADELOUPE - SAINT-FRANÇOIS

Carte FR7102

Les usagers de la mer sont informés de la mise en place de barrages flottants pour éviter l'échouage des algues sargasses à l'entrée de la marina de Saint-François et devant certaines plages du lagon. Les eaux de la marina restent libres pour la navigation.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1065/18 du dimanche 1er avril 2018.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/18 GUADELOUPE - CAPESTERRE

Carte FR 7208

Les usagers de la mer sont informés qu'un barrage anti-sargasse a été déployé à l'entrée du port de pêche de Capesterre de Marie Galante entre la digue et l'épi.

Une brèche a été créée dans l'épi pour permettre aux marins pêcheurs d'accéder au bassin. Ce barrage est constitué d'une jupe blanche émergeant à 0.50 m au-dessus du niveau de la mer et soutenu par un câble ancré sur la digue et l'épi.

Il est demandé aux usagers de la mer d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

AVIS TEMPORAIRES ET PRELIMINAIRES

Série H – Océan Atlantique Ouest, de Cape Canaveral au Sud de Rio de la Plata.

10 37-T-08. GUYANE. Fleuve Maroni. Chenal d'accès au port de Saint Laurent. — Bathymétrie.

13 12-T-06. BRÉSIL. Côte Sud. Au SE de Cabo Frio. — Coffre d'amarrage.

14 24-T-07. OCÉAN ATLANTIQUE NORD-OUEST. De la Mid Atlantic Ridge aux Bahamas. — Instruments de mesure.

15 26-P-12. BRAZIL. South Coast. Niterói W. — Depths.

15 45-T-09. BRAZIL. North Coast - Cabo Cassiporé SE. — Wreck.

16 15-P-06. DOMINICAN REPUBLIC. Puerto de Haina. — Depths. Berths. Lights.

16 21-P-27. UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Cape Fear to Cape Canaveral S. — Maritime limit

16 21-P-28. UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Gulf of Maine. — Maritime limit.

16 22-T-16. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast - Bocachica. — Buoyage.

16 34-P-09. DOMINICAN REPUBLIC. San Pedro de Macorís and Puerto de Santo Domingo. — Buoyage.

16 34-P-10. DOMINICAN REPUBLIC. Bahía de Andrés. — Buoyage.

16 34-P-11. DOMINICAN REPUBLIC. Puerto la Romana. — Buoyage.

16 37-T-25. WEST INDIES. Bahamas - Great Bahama Bank. — Lights.

16 48-T-01. LA MARTINIQUE. SW de Bellefontaine. — Balisage, ferme marine.

16 49-P-06. HAITI. Côte Nord, Ouest et Sud. — Bathymétrie. Trait de côte. Feux. Épaves. Obstructions.

17 02-T-08. GUADELOUPE. Basse-Terre. Canal Des Saintes. Au SW de la Pointe Glacis. — Balisage.

17 13-T-03. GUADELOUPE. Les Saintes. Ilet à Cabrit. Anse sous le Vent. — Balisage.

17 13-T-15. CARIBBEAN SEA. Venezuela - La Guaira. — Buoy.

17 28-T-04. BRAZIL. South Coast - Ilha de Cotunduba S. — Buoy.

17 46-P-16. BRAZIL. South Coast - Baía de Guanabara. — Automatic Identification Systems.

18 14-P-03. PETITES ANTILLES. Anguilla. — Bathymétrie.

18 16-T-07. PETITES ANTILLES. The Grenadines. Mayreau. A l'Ouest de Grand Col Pt. — Balisage.

18 17-T-06. GUYANE. Entre Cayenne et Kourou. — Épave.

18 20-T-10. WEST INDIES. Virgin Islands - Saint Thomas Bay, North Sound, Beef Island and Road Harbour. — Buoyage. Wrecks. Obstructions.

18 23-T-08. BRAZIL. South Coast - Rio de Janeiro. — Obstruction.

18 27-T-09. BRAZIL. South Coast. Rio de Janeiro. Baía de Guanabara. — Buoy.

18 29-T-07. GUADELOUPE. Basse-Terre. Est de Sainte-Marie. Le Gros Loup. — Épave

18 29-T-13. BRAZIL. South Coast. Rio de Janeiro. Baia de Guanabara. — Wreck.

18 34-P-08. BRAZIL. North Coast. Rio Pará. — Depths.

18 34-P-09. BRAZIL. North Coast. — Lights. Radar beacon. AIS. Buoyage. Virtual aids to navigation.

18 42-T-04. PETITES ANTILLES. Abords de Gustavia. Anse de Grand Galet. — Balisage.

18 42-P-09. BRAZIL. South Coast. Baia de Guanabara. — Obstructions.

18 42-P-10. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — Platforms. Submarine pipeline.

18 42-T-11. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Carenage Bay. — Wreck.

18 48-T-13. BRAZIL. South Coast. — Buoy.

18 49-T-04. LA MARTINIQUE. Baie de Fort-de-France. Pointe Etienne. — Épave.

18 51-T-03. LA MARTINIQUE. Fort-de-France. Cohé Du Lamentin. Pointe du Lamentin. — Épave.

19 02-T-11. GUYANE. Approches de Kourou. — Balisage. Câble sous-marin.

19 02-T-14. GUADELOUPE. Ouest de l'îlet à Macou. — Balisage.

19 02-T-37. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Great River Shoal S. — Buoy.

19 06-P-08. VENEZUELA. Bahía de Barcelona. — Superbuoy. Submarine pipeline.

19 07-T-04. LA MARTINIQUE. Grand Rivière. — Bathymétrie.

19 08-T-05. PETITES ANTILLES. Trinidad et Tobago. NE de Galeota Point. — Installation pétrolière. Feu.

19 11-T-13. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — Buoy.

19 14-P-06, GUADELOUPE. Basse-Terre. Anse Deshaies. Port de Deshaies. — Balisage. Feu. Port.

19 14-T-07. PETITES ANTILLES. Saint-Barthélemy. Île Fourchue. Île Frégate. Pointe à Colombier. Le Pain de Sucre. — Balisage. Réserve naturelle

19 17-T-16. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Gulf of Paria. — Buoyage.

19 21-P-23. BRAZIL. South Coast. — Wreck.

19 23-T-06. GUYANE. Le Grand Connétable. — Balisage.

19 23-P-07. PETITES ANTILLES. Saint Lucia. — Bathymétrie.

19 23-P-30. BRAZIL. East Coast. — Depths.

19 27-T-04. LA MARTINIQUE. Port de Fort de France. Pointe des Carrières. — Travaux.

19 28-T-16. BRAZIL. East Coast. — Buoyage.

19 29-T-04. GUADELOUPE. Au Nord de Basse-Terre. Tête à l'Anglais. — Épave.

19 31-P-03. GUADELOUPE. Nord de Basse-Terre. Port de Sainte-Rose. — Balisage

19 36-T-02. GUYANE. Approches de Kourou. — Bathymétrie.

19 36-T-03. GUYANE. Fleuve Maroni. — Balisage.

19 36-P-04. PETITES ANTILLES. Les grenadines. — Câble sous-marin.

19 36-T-19. VENEZUELA. — Buoy.

19 36-T-21. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — Buoyage.

19 38-P-07. GUYANE. Nord Pointe Béhague. — Épave.

19 38-P-08. GUYANA. Approches de Georgetown. Demerara River. — Câble sous-marin.

19 39-T-15. VENEZUELA. . — *Buoy*.

